



LES TROPHÉES D'ÉCONOMIES D'EAU SONT DE RETOUR !

Dans la continuité de sa mission de partage et de valorisation des bonnes pratiques d'économies d'eau à l'échelle nationale, le Club organise sa 5ème édition des Trophées d'économies d'eau 2026 !

Depuis leur création, les Trophées récompensent des initiatives concrètes et innovantes qui permettent de réduire, maîtriser et mieux connaître les consommations d'eau dans les territoires, qu'il s'agisse d'actions techniques, organisationnelles ou de sensibilisation. À ce jour, 34 lauréats ont été récompensés, leurs projets ayant été valorisés au travers entre autres de fiches projets, de prise de parole lors de nos évènements et de post sur nos réseaux sociaux.

Retrouvez toutes les fiches projets [ici](#).

Les Trophées sont ouverts à tous les organismes publics ou privés, qu'il s'agisse de collectivités, syndicats d'eau, entreprises (TPE/PME), établissements scolaires, associations ou établissements de santé présents sur le territoire nationale. Les candidatures de société privées en tandem avec une collectivité ou un établissement public sont également possibles.

Cette année, votre projet peut s'inscrire dans au moins l'une des quatre catégories suivantes :

1. **Actions d'éducation et de sensibilisation,**
2. **Économies d'eau dans les espaces recevant du public,**
3. **Économies d'eau dans les TPE/PME,**
4. **Autres démarches innovantes de réduction de la consommation d'eau.**

Afin que votre dossier soit recevable, il suffit que le projet soit déjà mis en œuvre, avec des résultats quantitatifs ou qualitatifs observables.

Les candidatures seront ensuite évaluées par un jury d'experts en politiques publiques, agences de l'eau, économie, recherche, ingénierie et sensibilisation à l'été 2026. Chaque projet est analysé selon sa réplicabilité, son impact sur la ressource, son insertion dans le territoire et son incidence économique. *

Vous pouvez retrouver la liste des jury [ici](#).

Les lauréats recevront par la suite un trophée honorifique lors de la cérémonie des Trophées prévue au 3^e trimestre 2026 à Paris. Leurs initiatives seront également valorisées dans les publications et communications du Club, et ils pourront utiliser la mention « Lauréat des Trophées d'économies d'eau 2026 ».

Vous menez des actions pour réduire les consommations d'eau sur votre territoire ?

[N'hésitez pas à candidater ou à nous contacter pour préparer votre dossier](#)

Date limite de candidature : 26 juin 2026

ÇA BOUGE DU CÔTÉ DES INDUSTRIELS DE L'AGROALIMENTAIRE !

Sobriété d'abord, réutilisation ensuite

Attendue par l'industrie agroalimentaire, la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) est désormais encadrée par un décret et un arrêté publiés le 8 juillet 2024, dans la continuité du Plan Eau de 2023. Ces textes précisent les conditions sanitaires et élargissent les possibilités de réutilisation sous gestion des risques de type HACCP.

La REUT ne remplace toutefois pas la sobriété. Il s'agit d'abord d'identifier les usages les plus consommateurs, de limiter les gaspillages et de réduire les volumes. La réutilisation intervient ensuite en complément lorsque certaines consommations restent incompressibles.

Sur le terrain, plusieurs usines bretonnes montrent déjà comment l'eau peut être optimisée et valorisée à chaque usage.

Ces usines bretonnes réutilisent l'eau de leur process agroalimentaires

En Bretagne, l'industrie agroalimentaire a déjà réduit de 15 % ses prélèvements d'eau entre 2019 et 2023, et la réutilisation des eaux usées pourrait accélérer le mouvement.

Chez Altho-Brets à Saint-Gérard (chips Bretz), l'eau de rinçage des pommes de terre tranchées est filtrée puis réutilisée quatre fois, réduisant d'un quart la consommation d'eau potable. À la conserverie d'Aucy au Faouët du groupe Eureden, une partie des eaux usées sert au prélavage des légumes et au lavage des sols, ce qui permet de diminuer de 25 % le prélèvement en eau potable. Ici, l'eau circule pour plusieurs usages au sein de l'usine et reprend vie à chaque étape du process. La CCI du Morbihan, accompagnée et financée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre du programme Ecod'O, initié par la DREAL-UD 56, a rédigé un guide de bonnes pratiques pour les économies d'eau à destination des industries. N'hésitez pas à aller regarder la fiche projet [ici](#).

Pour en savoir plus.

Fleury Michon réduit sa consommation d'eau de 30 %

Implanté en Vendée depuis près de 20 ans, Fleury Michon est touché par les tensions hydriques auxquelles fait face ce territoire. Conscient de cette disponibilité amoindrie, l'industriel résume simplement que : « sans eau pas de production ». En 2025, 730 000 m³ ont été utilisés, soit l'équivalent de la consommation de 16 000 habitants. Suite à l'instrumentalisation des machines de fabrication du jambon, une réduction de 30% s'est opérée entre 2008 et 2025 (en effet, pour produire un jambon, il fallait 13 L/kg en 2008, contre 7,9 L/kg aujourd'hui).

En parallèle, le nettoyage, premier poste avec 45 % de la consommation, a été optimisé : automates sur les laveuses, buses à pression, robinets à détecteur et sensibilisation des équipes et côté production et refroidissement, le groupe utilise notamment un refroidissement adiabatique permettant 4 % d'économie supplémentaire. La récupération d'eau de pluie et la réutilisation des eaux usées sont à l'étude. (*Projet accompagné par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre du Plan de Résilience 2023-2024*)

Pour en savoir plus.

La Normandise économise chaque goutte

Spécialisée dans la fabrication d'aliments pour animaux, la société Normandise consomme 180 000 m³ d'eau par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville d'environ 3 300 habitants. De plus, l'entreprise fait partie des principaux utilisateurs d'eau du bocage virois. Face aux tensions sur la ressource, elle a réduit de 25 % sa consommation d'eau par tonne produite depuis 2018. Pour atteindre cette réduction, la société s'est attelée à mieux comprendre ses usages, en installant plus de 80 compteurs sur les différents postes de consommation. Grâce à cette analyse, les chaudières, qui représentaient 25 % de la consommation, ont été optimisées afin de limiter les purges et de réinjecter 30 % de la vapeur condensée.

Le nettoyage a également évolué avec un tunnel de lavage automatique, et depuis 2026, les tours de refroidissement utilisent de l'eau de pluie. Une amélioration continue pour produire efficacement tout en préservant la ressource.

Pour en savoir plus.



ON LE LIT DANS LA PRESSE



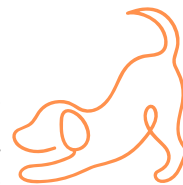
Rennes Métropole inscrit la récupération de l'eau de pluie dans son PLU(i) !

À Rennes Métropole, la pluie est considérée comme une ressource à part entière. C'est pourquoi le nouveau PLUi, entré en application en septembre 2025, impose pour toute nouvelle construction de plus de 40 m² l'installation d'une cuve de récupération d'eau de pluie de 1 à 10 m³ selon l'emprise au sol. Cette eau peut être utilisée pour l'arrosage, le nettoyage ou certains usages domestiques. La collectivité accompagne les particuliers avec une aide pouvant atteindre 4 675 € pour déconnecter leurs eaux pluviales du réseau d'assainissement. Les piscines individuelles sont également encadrées afin de limiter la pression sur la ressource. L'objectif est de réduire la consommation d'eau potable de 17 % d'ici 2030. Mais la gestion de l'eau passe aussi par l'entretien et la surveillance des réseaux. Grâce aux décret et arrêté du 12 juillet 2024, ces eaux peuvent également être utilisées à l'intérieur des habitations, modulo la qualité pour certains usages.

[Pour en savoir plus.](#)

Des chiens pour traquer les fuites

À Cholet Agglomération, certains alliés ont du flair. Des chiens spécialement dressés repèrent l'odeur du chlore présent dans l'eau potable et permettent de localiser des fuites avant qu'elles ne deviennent visibles. Cette méthode complète les inspections acoustiques classiques et permet d'intervenir plus rapidement sur le réseau. Selon les responsables, la détection précoce des fuites permet d'économiser l'équivalent de la consommation d'eau potable de milliers d'habitants. Cholet n'est pas un cas isolé, cette technique commence à se développer dans plusieurs territoires.



[Pour en savoir plus.](#)

Quand les élèves traquent le gaspillage

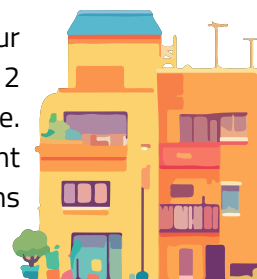
La sobriété hydrique passe aussi par la sensibilisation. Dans la Nièvre, à Lormes, des élèves ont analysé la consommation d'eau de leur collège et de plusieurs bâtiments publics. Après avoir identifié les équipements les plus gourmands, ils ont formulé des recommandations pour limiter les usages et distribué des kits d'économie d'eau aux familles. La démarche dépasse ainsi les murs de l'école et touche directement plusieurs centaines de foyers.

[Pour en savoir plus.](#)

Un appartement pour imaginer la sobriété

À Vire Normandie, l'espace de vie sociale de Neuville a présenté un « appartement du futur », pour montrer jusqu'où la sobriété peut aller. La douche fonctionne par brumisation et consomme seulement 2 litres d'eau par jour pour deux personnes, contre plusieurs dizaines de litres dans un logement classique. L'eau utilisée est ensuite récupérée pour irriguer des plantes, tandis que les toilettes sèches suppriment l'usage d'eau pour l'évacuation des déchets. L'installation propose ainsi un aperçu concret des solutions possibles pour réduire les besoins en eau au quotidien et imaginer des usages de l'avenir.

[Pour en savoir plus.](#)



Les coiffeurs se mettent aux économies d'eau !

Chaque coiffeur consomme en moyenne 180 m³/an, soit 45 litres par client. Le guide « Sobriété hydrique coiffure » rédigé par la CMA Auvergne-Rhône-Alpes et cofinancé par les agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et Loire-Bretagne propose des solutions concrètes comme limiter le temps de douches capillaires, installer des pommeaux économes et recycler certaines eaux. L'objectif est de réduire la consommation sans nuire à la qualité du service, tout en sensibilisant les professionnels aux pratiques durables. Retrouvez le guide [ici](#).



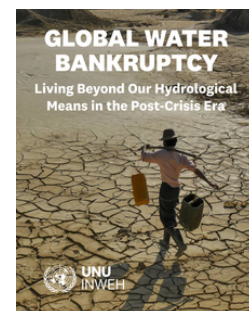
PUBLICATIONS



L'eau et la biodiversité dans les Plans Locaux d'Urbanisme - Intercommunaux (PLUi)

À l'échelle des territoires, le guide **Eau et biodiversité dans les PLU(i)** publié par la DREAL Bretagne propose aux collectivités un outil opérationnel pour intégrer ces enjeux dans les documents d'urbanisme. Il rassemble 40 actions concrètes réparties dans les différentes pièces du PLU(i). Les collectivités y trouvent des leviers pour mieux intégrer les enjeux de l'eau dans l'aménagement. Le guide montre comment préserver les milieux naturels, améliorer la gestion des eaux pluviales et anticiper les besoins futurs en eau potable afin de renforcer la résilience des territoires.

Le rapport **Global Water Bankruptcy: Living Beyond Our Hydrological Means in the Post-Crisis Era** publié par l'United Nations University Institute for Water, Environment and Health souligne que la planète dépasse désormais ses limites hydrologiques. Plus de la moitié des grands lacs mondiaux se sont asséchés, 70 % des aquifères majeurs déclinent, 410 millions d'hectares de zones humides ont disparu, et plus de 4 milliards de personnes subissent une pénurie sévère au moins un mois par an. Le rapport appelle à reconnaître ces limites hydrologiques et à réduire la demande en eau en réallouant les usages.



Enfin, la page **Toilettes fertiles** explore la séparation à la source des eaux usées, qui consiste à collecter séparément urines, matières fécales et eaux ménagères afin d'éviter leur dilution dans de grandes quantités d'eau. Déployées dans la recherche, les écoquartiers et certains établissements recevant du public, des solutions comme les toilettes sèches, les toilettes à séparation ou les urinoirs sans eau permettent de réduire la consommation d'eau potable et les volumes envoyés vers les stations d'épuration.



ÉVÈNEMENTS

Webinaire : Gestion raisonnée de l'eau et de l'énergie dans les piscines collectives



7 avril 2026

10h00 – 11h30

Apprendre à nager, se rafraîchir, s'amuser ... autant d'activités que les piscines publiques nous offrent tout au long de l'année ! Mais savez-vous combien consomment ces piscines en eau et en énergie ? Le Club, en partenariat avec ACTEE et la Fédération des Professionnels de la Piscine (FPP) vous proposent de vous présenter ces consommations ainsi que d'explorer concrètement les solutions permettant de maîtriser l'eau et l'énergie dans ces lieux très consommateurs. Intéressé.e.s ?

Incrivez-vous [ici](#) et retrouvez notre guide "[Économiser l'eau et maîtriser l'énergie dans les piscines publiques](#)" !

Le Club et la FNCCR présentera son deuxième présentant un panorama des tarifications qui existent pour garantir l'équilibre économique et l'équité des services d'eau et d'assainissement.

Programme et lien d'inscription à venir

Webinaire: Élaborer une stratégie tarifaire de l'eau et de l'assainissement

26 mai 2026

10h00-12h00



Le Fess'tival 7 au 9 mai Ramonville

Le **Fess'tival** de l'assainissement écologique célèbre les 20 ans du Réseau de l'Assainissement Écologique (RAE) du **7 au 9 mai 2026 à Ramonville**. Pendant trois jours, professionnels, militant-es et grand public exploreront comment mieux gérer les excréments pour économiser l'eau, réduire la pollution et restaurer les cycles naturels des nutriments. **Participation à prix libre** - infos et inscriptions sur le site du **RAE**.

Retour sur l'atelier que le club a animé au CGLE de Rennes en janvier.
Vous êtes intéressés par les perspectives de bâtiments économes en eau ?
[Retrouvez notre replay ainsi que la présentation déroulée lors de cet évènement !](#)

